Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 49 du 1 juillet 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

INSTRUCTION modifiant l'INSTRUCTION N° 2000/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 24 novembre 2021

relative au recrutement et au renouvellement des engagements français au titre de l'armée de terre.

Du *23 juin 2022*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE :

Sous-direction des études et de la politique ; bureau « politique des ressources humaines ».

INSTRUCTION modifiant l'INSTRUCTION N° 2000/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 24 novembre 2021 relative au recrutement et au renouvellement des engagements français au titre de l'armée de terre.

Du 23 juin 2022

NOR A R M T 2 2 0 0 7 5 1 J

Texte(s) modifié(s) :

- Instruction N° 2000/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 24 novembre 2021 relative au recrutement et au renouvellement des engagements français au titre de l'armée de terre.

Référence de publication :

---

1. TEXTE MODIFIÉ.

L'instruction N° 2000/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 24 novembre 2021 relative au recrutement et au renouvellement des engagements français au titre de l'armée de terre est ainsi modifiée :

Au point 4.5.1. dont l'intitulé est « *Prorogation d'office* », supprimer les mots « - congé du proche aidant ; ».

2. PUBLICATION.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,

Marc CONRUYT.